

N° 84 du 4 novembre 2008

**Destinataires :**

- .Bureau national
- .Fédérations
- .URI
- .UD
- .Secrétaires confédéraux

## **Pénibilité : la CFDT a rencontré X. Bertrand**

Suite à l'échec de la négociation interprofessionnelle sur la pénibilité, acté le 16 juillet dernier, le ministre des Relations sociales, Xavier Bertrand, a décidé de rencontrer les organisations salariales et patronales. C'est dans ce cadre que la CFDT<sup>1</sup> a été reçue le 3 novembre.

La discussion a porté sur les raisons de l'échec de la négociation, les avancées acquises et sur notre analyse sur cette négociation. Au-delà de ces sujets, nous avons souhaité aborder certains aspects du « dossier retraite ».

Le ministre nous a interrogés, de manière très précise, sur nos propositions en matière de dispositif, de critères, de procédures, de budget, de volumes d'effectifs concernés... Il nous a ensuite annoncé qu'à l'issue de l'ensemble des bilatérales, il inviterait les organisations à une réunion tripartite – probablement début 2009 – où il prendrait des engagements, y compris financiers, souhaitant qu'ainsi le processus débouche sur un dispositif.

La CFDT a profité de cette rencontre pour exprimer son désaccord sur la méthode et les objectifs de la décision de fixer à 70 ans l'âge de mise à la retraite d'office par les employeurs. Le ministre a confirmé qu'il approuvait l'amendement parlementaire au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009, estimant le dispositif proposé « cohérent » avec ses annonces du printemps.

La CFDT est intervenue sur les mesures prises cet été en matière de « carrières longues ». Le ministre reste encore sur ses positions. Quant au niveau des retraites et à la situation des polypensionnés – autres points que la CFDT a tenu à aborder – le ministre a estimé avoir déjà répondu sur le premier via des mesures sur les

---

<sup>1</sup> La CFDT était représentée par Jean-Louis Malys, secrétaire national, et Henri Forest, secrétaire confédéral

pensions de réversion et le minimum vieillesse. Sur les polypensionnés, le ministre a laissé entendre qu'il pourrait prochainement faire des propositions.

A l'issue de cette rencontre, nous confirmons notre volonté d'aboutir à un dispositif équitable pour les salariés concernés par des travaux pénibles et nous demandons au gouvernement de prendre ses responsabilités le plus rapidement possible. Nous maintenons notre avis négatif sur l'amendement fixant à 70 ans l'âge de mise à la retraite d'office. Concernant les « carrières longues », face à l'attitude du gouvernement, nous avons décidé d'accélérer la procédure du recours au Conseil d'Etat via un référé déposé demain matin. Enfin, nous persistons à dire que le « Rendez-vous retraites de 2008 » a été bâclé.